

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°085 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 13 OCTOBRE 2023 ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS
LES LOCALITES FRAGILES (PAEP-LF)**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par la députée **Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE**, rapporteure.

Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et vendredi 12 avril de 10 heures 19 minutes à 11 heures 02 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF).

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a tenu le lundi 25 mars 2024, une séance d'appropriation sur ledit projet de loi de 09 heures 15 minutes à 13 heures 25 minutes. A cette occasion, la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE a été désignée rapporteure pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le jeudi 04 et le lundi 08 avril 2024, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les Commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Yiompouén Aimé SOME,
- la Commission du développement durable, par le député Aboubacar KABRE.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

La rapporteure a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions qui ont porté, entre autres, sur :

- l'exclusion des régions de l'Est et du Sahel du bénéfice du projet alors qu'elles font partie des zones à forts défis sécuritaires les plus touchées par la problématique de l'accès à l'eau potable ;
- les éléments d'éclairage à apporter au programme SONG-TAABA de l'UEMOA ;
- l'absence de cohérence entre l'exposé des motifs qui fait ressortir trois (03) composantes du projet alors que l'annexe 1, relative à la description technique du projet, mentionne sept (07) composantes ;
- les coûts par composante du projet ;
- l'impartialité dans la sélection des jeunes à former dans les métiers de l'eau (plomberie) et le nombre de jeunes à former dans les métiers de l'eau (montage et entretien des plaques solaires) ;
- la pertinence de la formation sur le renforcement des capacités des agents de l'Etat prévu dans la composante 3 du projet ;
- la répartition par région des 174 000 bénéficiaires ;
- le faible nombre des bénéficiaires du projet ;

- le sens et le coût de l'intermédiation sociale, l'animation et la sensibilisation prévues au niveau de la composante 1 ;
- les actions préventives et correctives prévues dans le cadre des mesures environnementales et sociales ;
- les mesures d'autonomisation économique des femmes déplacées internes prévues dans le cadre des mesures environnementales et sociales ;
- le coût TTC du projet et la prise en compte des dépenses fiscales par la contrepartie de l'Etat de 5% ;
- la non prise en compte par le Gouvernement de la promotion de l'énergie solaire au profit des ménages ;
- la garantie que les travaux de réalisation de forages, de développement et d'essai de pompage ne seront pas impactés par les actes terroristes dans les zones du projet ;
- la cartographie et le nombre de forages à installer dans les différentes zones du projet ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'exécution du projet dans le contexte d'insécurité actuel de notre pays ;
- le nombre d'acteurs de l'Etat à former par région ;
- les critères de choix des sites d'implantation des ouvrages.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par la députée rapporteure, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que la ratification de l'accord de prêt contribuera à :

- l'accès à une source d'eau potable et améliorée ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations des zones à forts défis sécuritaires et à hydrogéologie difficile ;
- la création d'emplois au profit des populations.

Toutefois la CAEDS recommande au Gouvernement la prise de mesures idoines pour permettre aux ménages de disposer de points d'eau au bénéfice de leurs bétails.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

Le Président



Daniel ZOUNGRANA

La Rapporteuse



Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | GROUPE CONSTITUE | QUALITE |
|------------|------------------------------|------------------|-----------|
| 1. | ZOUNGRANA Daniel | FDS | Président |
| 2. | DIALLO Ousmane | PP | Membre |
| 3. | BAKO Wilfried Prosper | PP | Membre |
| 4. | OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine | OSC | Membre |
| 5. | BIKIENGA Boubacar | FDS | Membre |

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | GROUPE CONSTITUE | QUALITE |
|------------|------------------------------------|------------------|----------------------------|
| 1. | TRAORE Thomas | PP | Vice-président |
| 2. | THIOMBIANO Y. Fayçal Harold | FDS | 1 ^{er} Secrétaire |
| 3. | SAWADOGO Moussa | FVR | 2 ^e Secrétaire |
| 4. | SOMA Abdoulaye | PP | Membre |
| 5. | COULIBALY Sié François d'Assise | PDCE | Membre |
| 6. | GANSONRE Marc Bertin | OSC | Membre |
| 7. | TRAORE Boureima | FVR | Membre |
| 8. | SAVADOGO Pawindé Edouard | PDCE | Membre |
| 9. | COULIBALY Sibiri | FDS | Membre |

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

| N° D'ORDRE | NOM(S) ET PRENOM(S) | FONCTION |
|-----------------------|---|---------------------------------|
| 1. | ZABSONRE Issouf | Conseiller technique |
| 2. | NASSA Etienne | Administrateur parlementaire |
| 3. | BAKYONO/BAYALA Estelle | Administrateur parlementaire |
| 4. | BAMOGO Jérôme | Administrateur parlementaire |
| 5. | TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde | Assistante de direction |